



LA COLLECTE RÉSIDENTIELLE À TROIS VOIES

Les matières putrescibles présentent un potentiel intéressant de mise en valeur. En poids, les matières organiques représentent 40,8 %¹ des résidus d'origine municipale. Elles sont toutefois responsables, en grande partie, des impacts environnementaux négatifs attribués aux lieux d'enfouissement sanitaire (biogaz et lixiviat).

C'est pourquoi le gouvernement du Québec, par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, obligera les municipalités à récupérer, aux fins de mise en valeur, des feuilles et des herbes qui ne peuvent être laissées sur place. Cette fiche abordera la question de la gestion des matières résiduelles résidentielles par l'implantation d'une collecte à trois voies.

La gestion des matières résiduelles au Québec : de nouveaux défis municipaux

Le développement durable est un concept de plus en plus populaire et l'urbanisme est l'une des disciplines les mieux placées pour le favoriser à l'aide de ses différents outils de planification. Outre des aménagements plus rationnels, la gestion des matières résiduelles doit être privilégiée dans l'immédiat pour préserver nos ressources et notre environnement.

À la fin des années 90, le gouvernement du Québec a décidé de se donner les moyens d'atteindre des objectifs de réduction des matières résiduelles. Une gestion des ressources axée sur le développement durable, voilà ce que propose la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ce mode de gestion des ressources favorise le développement économique et social des

collectivités tout en préservant l'environnement pour les générations à venir. Pour ce faire, tous sont appelés à poser des actions concrètes afin que l'objectif de valorisation des matières résiduelles de 65 % soit atteint en 2008.

Un modèle de planification : les plans de gestion

Le milieu municipal se voit fortement interpellé par cette nouvelle politique. Les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines (CM) et les communautés rurales (CR) sont directement impliquées au processus, puisque c'est à elles que revient la tâche d'élaborer les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). La *Loi sur la qualité de l'environnement* précise en effet que « ... les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté devront élaborer un plan de gestion des matières valorisables et des autres déchets applicable à l'ensemble de leur territoire. Ce plan de gestion devra être conforme à la politique gouvernementale et sa mise en œuvre incombera essentiellement aux municipalités locales. »

Outre la réalisation des inventaires et l'élaboration du PGMR, les municipalités régionales devront développer des scénarios de gestion des matières résiduelles tout en tenant compte des caractéristiques de leur région. Donc, bien que les PGMR s'appliquent à l'échelle d'une municipalité régionale, la concertation entre les municipalités régionales environnantes et desservies sera nécessaire afin de planifier et d'optimiser les équipements de traitement des matières résiduelles.

Les regroupements sont donc fortement souhaités afin que la gestion des matières

¹ Chamard – CRIQ – Roche, 2001

résiduelles soit la plus efficiente possible et rencontre ainsi les objectifs fixés par la Politique.

Évidemment, divers outils et programmes d'aide sont offerts aux organismes municipaux afin de faciliter la réalisation des PGMR. Une aide financière du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) sera versée aux MRC et CM afin d'élaborer les PGMR et d'en assurer le suivi. Cette aide financière pourra atteindre 120 000 \$ pour la majorité des MRC et plus dans le cas des CM.

En plus du soutien financier, les responsables de l'élaboration des PGMR auront aussi accès à différents outils et banques de renseignements pour faciliter le processus d'élaboration. À ce sujet, RECYC-QUÉBEC jouera un rôle clé en offrant divers services. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) fut créée par le gouvernement du Québec en 1990. En vertu de sa Loi constitutive, la mission de RECYC-QUÉBEC est de *promouvoir, développer et favoriser le réemploi, la récupération, la réduction à la source, le recyclage et la mise en valeur*. Par ses différents programmes d'aide et services conseils, RECYC-QUÉBEC est directement impliquée dans le processus d'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles.

La gestion des résidus putrescibles par la collecte à trois voies²

Pendant des siècles, les citoyens jetaient leurs détritres dans la rue. Ceci occasionnait la prolifération des épidémies. La grande peste noire a fait des millions de victimes en Europe entre 1346 et 1353³. Une grande partie de la responsabilité de ces épidémies incombait à la gestion des détritres dans les villes. En

effet, il était coutumier de jeter ses rebuts par la fenêtre. Ces derniers jonchaient les rues et ruelles. À la fin du 17^e siècle, le courant hygiéniste naissant fit réfléchir de nombreux préfets sur la nécessité d'évacuer sécuritairement les déchets. Les découvertes de Pasteur se révélèrent une étape décisive dans l'histoire de l'hygiène. Désormais les ordures seront au banc des accusés pour leur rôle dans la prolifération des maladies.

Le 24 novembre 1883 parut le fameux arrêté, signé par Eugène Poubelle, obligeant tous les propriétaires d'immeubles à mettre des récipients spéciaux à la disposition des locataires pour le dépôt de leurs déchets. Les boîtes devaient être déposées sur la voie publique, un quart d'heure avant le passage des tombereaux. Tout était prévu par le préfet: leur dimension et même leur contenance (40 à 120 litres). On distribuait sur les boulevards des prospectus indiquant les prix courants de ces récipients, en fer galvanisé ou en bois doublé de tôle. Trois boîtes étaient obligatoires : l'une pour les matières putrescibles, l'autre pour les papiers et les chiffons et une dernière pour le verre, la faïence ou les coquilles d'huîtres. C'était le début de la collecte à trois voies.

Pendant ce temps au Québec

Les gestionnaires des matières résiduelles au Québec ont utilisé l'élimination comme mode de gestion tout au long du 20^e siècle. Mis à part les deux grandes guerres notamment lors de la 2^e guerre mondiale, où l'on récupérait pour favoriser l'effort de guerre, les expériences de récupération se sont limitées aux chiffonniers et aux récupérateurs de métaux. Certaines industries récupéraient seulement lorsqu'elles y trouvaient une rentabilité. Dans les années 1970, la montée de la conscience écologique a fait naître des expériences de collecte sélective, notamment pour la récupération du papier. Il faut attendre 1983 pour que des collectes municipales soient implantées

² Tirée de Histoire des hommes et de leurs ordures, Catherine de Silguy, Le cherche midi éditeur, 1996, 225 pages

³ Encyclopédie Universalis, 1986

dans les villes de Victoriaville et L'Ancienne-Lorette. Ces premières expériences ont jeté les bases de la récupération au Québec. Toutefois, ce n'est qu'en 1994 que l'on pourra voir naître un premier projet de collecte à trois voies. Ce projet s'est déroulé dans le quartier André-Grasset de la ville de Montréal. Depuis, la MRC des Îles-de-la-Madeleine, la Communauté urbaine de Hull, les villes de St-Donat, Laval, Victoriaville et Deux-Montagnes offrent ou offraient, en tout ou en partie, des services de collecte des matières putrescibles. Parallèlement, la région de Sorel-Tracy est desservie par un système de tri-compostage. La majorité des municipalités membres de la Communauté urbaine de Québec offrent quant à elles, durant la saison estivale, la collecte des herbes et des feuilles. C'est donc plus de 110 municipalités québécoises (selon *Collecte sélective Québec*, 1997) qui offrent des services de collecte des matières putrescibles.

Les résidus putrescibles

Les matières putrescibles, telles que les restes de table, résidus agroalimentaires ou rognures de gazon font partie de notre quotidien. S'en débarrasser rapidement est un impératif pour des raisons de salubrité publique évidentes. Après seulement quelques jours en été, leur putréfaction libère des odeurs intolérables. Mal gérées, ces matières organiques sont susceptibles d'attirer la vermine et de libérer des agents pathogènes qui peuvent à leur tour contaminer l'eau, l'air et les aliments. À l'inverse, la matière organique, transformée en humus ou en compost, est essentielle à la production végétale. Elle maintient la fertilité des sols, améliore la rétention d'eau et des nutriments du sol, en plus de réduire l'érosion et les besoins en produits phytosanitaires (pesticides).

Tableau 1 : Sommaire des projets québécois de collecte des résidus putrescibles qui incluent les restes de table

Quartier (année)	Ménages desservis	Taux de récupération des matières organiques (5)	Taux de détournement global (%) (2)	Coûts de la collecte et du compostage des matières putrescibles (3ième voie) (3)		
				Coll. et trans. \$/ u.o.	Compostage \$/tonne	Total \$/u.o.
Ville de Laval (secteur Champfleury)						
- moyenne 1997-98-99	1 500	69%	38%	n.d.	n.d.	n.d.
- (moyenne 2002) (1)	2 740	59%	38%	n.d.	n.d.	57,78 \$/u.o.
Ville de Laval (secteur Chomedey) (calculé sur 1,4 ans en 2002-2003)	944	51%	32%	n.d.	n.d.	57,78 \$/u.o.
Les Îles-de-la-Madeleine	4 750	74%	53,7%	16,52 \$	51,60 \$	33,79 \$/u.o.
Ville de Sherbrooke (1 secteur)	857	75%	52,4%	26,16 \$	28,76 \$	38,37 \$/u.o.
Ville de Victoriaville (depuis 2001) (4)	16 974	37%	53,0%	n.d.	41,38 \$	47,12 \$/u.o.
Saint-Donat (MRC Matawinie)	3 944	45%	47,6%	n.d.	75,00 \$	145 \$/u.o.
Rawdon (MRC Matawinie)	4 467	64%	49,4%	n.d.	75,00 \$	145 \$/u.o.
MRC du Bas-Richelieu (5)	20 536	100%	76%	40,88\$	101,99 \$	142,87 \$/u.o.

(1) Source: André Giroux, 2003. Conférence présentée lors des audiences publiques de la CMM, oct. 2003.

(2) Taux global pour toutes les matières récupérées, exprimé sur la base de toutes les matières résiduelles produites

(3) Coûts attribuables à l'ajout de la collecte des matières putrescibles (la 3ième voie) à l'exception des villes de St-Donats et Rawdon ou c'est le coût total de la gestion des matières résiduelles

(4) Le taux de récupération des matières putrescibles est pour la MRC; il n'est donc pas représentatif du service 3 voies offert à Victoriaville.

(5) Système de tri-compostage. Données pour les municipalités desservies par Comporec (Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard, Saint-Ours, Saint-Robert, Sorel-Tracy, Yamaska)

Ainsi, la mise en valeur des résidus organiques par le compostage présente des avantages majeurs, tant sur le plan environnemental qu'économique ou agronomique.

Composition des résidus putrescibles

Les matières putrescibles regroupent toutes les matières d'origine animale ou végétale susceptibles de se dégrader sous l'effet des micro-organismes. Cela inclut les textiles naturels ainsi que le papier et le bois, bien que dans ces derniers cas, dans la mesure du possible, le réemploi ou le recyclage soient préférés au compostage comme mode de mise en valeur.

Potentiel de réduction

Les matières destinées au compostage représentent 40,8 % des résidus municipaux (selon *Chamard-CRIQ-Roche*, 2000). Elles sont composées des restes de table, des résidus verts (feuilles mortes, rognures de gazon et rebuts de jardinage) et des papiers tissus. Les ICI (établissements industriels, commerciaux et institutionnels) produisent également des résidus organiques provenant essentiellement du traitement des aliments et des manufacturiers du secteur du bois.

Les matières putrescibles présentent un potentiel intéressant de mise en valeur.

En poids, les matières organiques représentent 40 % des résidus d'origine municipale et un peu plus de 30 % de l'ensemble des matières résiduelles. L'objectif de récupération des matières putrescibles a été fixé à 60 % par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

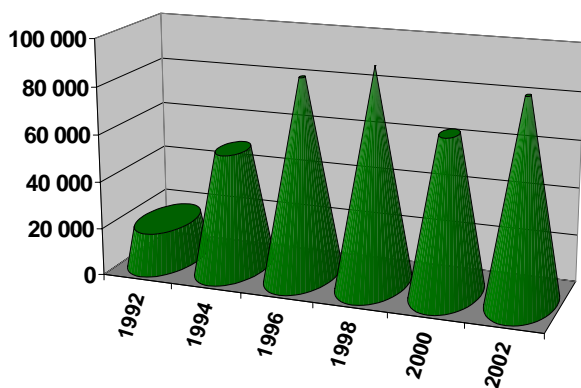
La résistance à la collecte des matières putrescibles

En 2002, plus de 84 000 tonnes de matières putrescibles d'origine résidentielle ont été compostées dans des installations centralisées alors que 12 500 tonnes étaient compostées à domicile. Si l'on considère le fait que les matières résiduelles organiques d'origine résidentielle représentaient 1 271 000 tonnes en 2002, les 7,5 % de matières valorisées sont loin de l'objectif de 60 % d'ici 2008 tel que fixé dans la politique.

Peu d'efforts ont été déployés à ce jour pour accroître la pratique du compostage. Plusieurs facteurs en limitent l'expansion, dont les principaux sont :

- le prix de l'enfouissement sanitaire;
- les organismes municipaux et privés manquent de soutien financier pour supporter leurs efforts;
- la résistance des citoyens (odeur, complications, maison peu adaptée à une nouvelle collecte et à un nouveau bac);
- le marché du compostage est encore peu développé. Par contre, une étude du Centre de recherche industrielle du Québec nous démontre que l'agriculture québécoise pourrait recevoir l'ensemble du compost produit en remplacement des engrais chimiques.

Figure 1 Évolution de la récupération des matières organiques d'origine résidentielle au Québec de 1992 à 2002



La collecte résidentielle à trois voies : perspectives d'avenir

Pour pouvoir atteindre des taux de diversion tel qu'indiqué dans la Politique, les municipalités peuvent mettre sur pied un système de collecte des matières putrescibles afin d'atteindre le taux de mise en valeur de 60 %. Les différentes expériences québécoises démontrent que les municipalités peuvent atteindre facilement des taux de diversion supérieurs à 50 %. Si l'on ajoute à la collecte à trois voies, la collecte des résidus domestiques dangereux ainsi que les services d'une déchetterie et d'une ressourcerie, les municipalités peuvent espérer atteindre ou surpasser les objectifs nationaux.

Le principal défi de l'implantation de la collecte des matières putrescibles est de trouver des sommes supplémentaires pour couvrir les frais d'une nouvelle collecte. Le scénario optimum est atteint lorsque la municipalité remplace une collecte des matières résiduelles. Une étude de la ville de Laval estime que la différence de coûts lors d'un remplacement d'une collecte est égale au prix des bacs de récupération (environ 85 \$) sur un horizon de quatre ans.

La collecte sélective des matières recyclables a pu bénéficier du financement des industriels de l'emballage par le truchement de l'organisme Collecte sélective Québec (CSQ). Depuis sa fondation en 1989, CSQ a versé environ 25 M\$ en aide financière aux municipalités. Cette action a permis de généraliser la collecte sélective à l'ensemble du Québec.

Dans le cas des collectes de matières putrescibles, aucun programme de financement n'a été mis à la disposition des municipalités. Une avenue se dessine présentement. En effet, un droit sur les emballages sera imposé éventuellement. Ce droit, qui générera approximativement 20 M\$ annuellement, servira à financer la collecte sélective. Les sommes épargnées par les municipalités pourront, nous l'espérons, être investies dans la collecte des matières putrescibles.

Pour plus d'information

Ligne INFO-RECYC :

1 800 807-0678 (sans frais)
(514) 351-7835 (Montréal)

Adresse de courrier électronique :

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Site Internet :

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Dernière mise à jour : Septembre 2004